

AAPPMA L'UNION ARQUOISE

REGLEMENT INTERIEUR SAISON DE PÊCHE 2024 :

Ouvertures - Fermetures en 1ère catégorie :

Ouverture : samedi 9 mars 2024 à 08h00 et le lendemain des déversements.

Fermeture: dimanche 15 septembre 2024 septembre inclus.

Dates des déversements truites en rivières Aa et Basse Meldyck :

Vend.	Vend.	Vend.	Vend.	Vend.	Vend.	Vend.
8 mars	12 avril	10 Mai	7 juin	12 juillet	9 août	30 août
175 kg	175 kg	170 kg	170 kg	170 kg	170 kg	170 kg

Les parcours sont fermés les vendredis des déversements. Rendez-vous à 14h00 sur la place d'Arques.

En 1ère catégorie : une seule canne est autorisée.

Rivière l'Aa, la Basse - Meldyck et le Carré :

Pêche entre le pont de la rue Paul Obry à Blendecques jusqu'au Brockus à Arques sauf le Moulin Snik, la parcelle de M. Merlier, dans le jardin public d'Arques.

Rivière la Haute - Meldyck en « No-Kil » reproduction naturelle de la truite Fario :

Pêche du pont de la Rocade jusqu'au Havelt, ensuite de la rue Victor Hugo à Arques (vieux canal) jusqu'à la rue de Thérouanne à Saint - Omer des deux côtés de la berge (sauf derrière les transports Fiolet. Pêche à la mouche du pont de la rue Victor Hugo jusqu'à la rue de Therouanne.

Il est strictement interdit :

- de pêcher au ver de vase et à l'asticot.
- de pêcher au lancer à la palette, cuillères, aux leurres vibrants ou ondulants, sauf dans la Basse Meldyck à partir des jardins ouvriers et le long du canal de Neuffossé.
- de jeter des détritus en tout genre sur les berges et dans la rivière.
- Respecter les berges et les plantations. Refermer les barrières.

Taille minimale:

- truite : arc-ciel 25 cm minimale, limité à 6 truites par jour et par personne. Truite Fario NO-KILL sur tout le Bassin de l'Aa. Voir les secteurs concernés dans l'arrêté préfectoral.
- brochet: 60 cm Mini, 80 cm Maxi, au-delà remise à l'eau.
- sandre : 50 cm Mini

Brochet et sandre:

En 1ère catégorie du 27 avril au 15 septembre 2024. Taille minimale de capture 50 cm.

En 2^{ème} catégorie du 1^{er} janvier au 28 janvier puis du samedi 27 avril au mardi 31 décembre 2024.

Nombre de capture 3 par jour : 2 brochets + 1 sandre ou 1 brochet + 2 sandres ou 3 sandres.

Les brochets capturés entre le 9 mars et le 26 avril 2024 inclus devront être obligatoirement remis à l'eau quelle que soit leur taille de capture.

Les sandres capturés entre le 27 avril et le 8 juin 2024 inclus devront être obligatoirement remis à l'eau quelle que soit leur taille de capture.

Anguille jaune:

En 1ère catégorie du 9 mars au 15 juillet 2024.

En 2ème catégorie du 15 février au 15 juillet 2024.

La pêche de nuit est interdite, chaque pêcheur doit être en possession du carnet capture anguille.

La pêche est autorisée une ½ heure avant le lever et après le coucher du soleil.

Nous demandons à chaque pêcheur de bien vouloir respecter : le poisson, les autres pêcheurs, la tranquillité des riverains et reprendre ses déchets.

REGLEMENT DES ETANGS DE BEAUSEJOUR & MALHÔVE et Domaine Public 2024 :

La pêche de nuit est interdite, à l'exception des nuitées pour pêcher la carpe. (Voir règlement annexe)

Sont strictement interdits:

- -- la pêche en barque, la circulation de canots, planche à voile, modélisme et bateau amorceur, la baignade, de faire du camping sur les berges des étangs.
- de jeter des détritus en tout genre sur les berges et dans les étangs.
- les chiens doivent être tenu en laisse et ne pas entrer dans l'eau.
- le nombre de cannes autorisées est limité à 4 dont 2 aux carnassiers.
- de faire du feu sur les berges, le barbecue posé sur pieds est autorisé mais les braises doivent être dans un récipient prévu à cet effet.

L'AAPPMA l'Union Arquoise peut se réserver certaines berges ou parties de berges pur l'organisation de concours, cette réservation sera signalée par la pose de panneaux.

Domaine privé de 2ème catégorie à 4 cannes dont 2 aux carnassiers :

- la Base Fluviale d'Arques, la pêche est interdite sur les pontons et coté base par arrêté municipale du 19 septembre 1994.

Domaine public en 2ème catégorie à 4 cannes dont 2 aux carnassiers :

- l'étang de Batavia. Le canal de Neuffossé et le vieux canal.
- les étangs fédéraux du Pas-de-Calais.

Pas de concours en 1ère catégorie en 2024

Samedi 20 janvier 2024: Assemblée Générale Ordinaire, salle Benjamin Catry à Arques à 16h30 **Dimanche 17 mars 2024**: Opération Villages et Marais Propres Haut de France. Rendez-vous Place d'Arques à 09h00. Gants et sacs sont fournis.

Samedi 01 juin 2024 : Journée truites avec lots aux 3 étangs Arc-en-Ciel.

Samedi 28 septembre 2024 : animation pêches aux leurres étangs de Beauséjour.

Samedi 19 octobre 2024 : concours CARNA étang de Beauséjour.

Pour tous renseignement s'adresser à :

Monsieur Jean-Claude LEPAISANT 11, rue d'Avignon 62510 Arques

Tél.: 03.21.98.52.06 / 06.25.21.84.11

Site internet : www.unionarquoise-peche62.fr Courriel : contact@unionarquoise-peche62.fr

Bonne pêche à tous

Le Président

Jean-Claude LEPAISANT